

- IX -

L'organisation et le cérémonial
des visites étrangères

Lors des visites des chefs d'Etat, chefs de gouvernement et personnalités gouvernementales, le protocole et le cérémonial prennent, dans la relation bilatérale entre deux Etats, et plus encore au sein d'un sommet multilatéral, toute leur ampleur. Ces séjours et les cérémonies qui les agrémentent, spécialement quand il s'agit d'une visite d'Etat ou d'une visite officielle, sont très normés à cet égard. Le chef du Protocole et ses services en sont les maîtres d'œuvre.

1 - L'INTENSITÉ DE L'ACTIVITÉ DE VISITE DANS LA VIE DES ETATS

Il existe aujourd'hui dans la mission des agents du Protocole un véritable *tour operating* des voyages officiels. La charge en est devenue très lourde.

Cela représente pour la France :

5 à 6 visites d'Etat par an

50 visites officielles en moyenne à l'année de chefs d'Etat ou de chefs de gouvernements étrangers.

De nombreuses visites à l'étranger du chef de l'Etat ; en moyenne deux à trois visites par mois à l'extérieur du Premier ministre, auxquelles s'ajoutent une centaine de déplacements par an du ministre des Affaires étrangères et européennes, à l'étranger (quasiment un tous les trois jours). Ces déplacements s'inscrivent autant dans un cadre bilatéral, d'Etat à Etat, que dans l'intense activité multilatérale s'imposant aux responsables d'un pays membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, membre fondateur et important de l'Union européenne, actif au sein de l'Otan entre autres multiples organisations internationales. L'année 2011, qui a vu la